

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 767-2006**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 317-1998 décrétant une subvention ayant pour objet de compenser, après la fin de travaux de construction, l'augmentation de la taxe foncière pouvant résulter de la réévaluation d'immeubles industriels situés dans les zones industrielles 516 I , 601 I et 605 I définies au plan de zonage de la municipalité;

**ATTENDU QUE**, par son règlement numéro 397-1999, l'application de ce règlement aux immeubles de la zone industrielle 601 I a pris fin à la suite de la modification du règlement de zonage numéro 286-1997;

**ATTENDU QUE**, par son règlement numéro 642-2004, l'application de ce règlement aux immeubles de la zone industrielle 516 I a pris fin à la suite de l'adoption du règlement de zonage numéro 620-2004;

**ATTENDU QUE** la période d'inscription pour bénéficier de la subvention décrétée par ledit règlement prend fin le 31 décembre 2006;

**ATTENDU QUE** le Conseil désire prolonger la période d'application de ce règlement jusqu'au 31 décembre 2007;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller Donald Dumont lors de la séance générale tenue le 4 décembre 2006;

**EN CONSÉQUENCE**, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

- 1.- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2.- L'article 4 du règlement numéro 317-1998, tel qu'amendé, est modifié pour y indiquer que la période d'inscription pour bénéficier de la subvention prend fin le 31 décembre 2007.

/2...

- 3.- L'article 6.1 du règlement numéro 317-1998, tel qu'amendé, est modifié pour y indiquer que les permis de construction requis doivent être émis avant le 31 décembre 2007.
- 4.- Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

VICTORIAVILLE, ce 18 décembre 2006.

---

ROGER RICHARD  
Maire

---

JEAN POIRIER  
Greffier